

La loi des pharmas

Public Eye

La justice dévoyée



Raphaël de Riedmatten
Édition

PUBLIC EYE – LE MAGAZINE
N° 6, juin 2017

ÉDITEUR RESPONSABLE
Raphaël de Riedmatten

RÉDACTION Timo Kollbrunner

TRADUCTION Maxime Ferréol

LECTORAT Christiane Droz

MISE EN PAGES artischock.net

PHOTO DE COUVERTURE
Mark Henley/Panos

IMPRESSION
Vogt-Schild Druck AG,
Cyclus Print & Leipa, FSC

TIRAGE 8100 exemplaires

ISSN 2504-1258

Public Eye – Le magazine
paraît six fois par année

CONTACT Public Eye
Avenue Charles-Dickens 4
CH-1006 Lausanne
Tél. +41 (0)21 620 03 03
contact@publiceye.ch

COMPTE POSTAL 10-10813-5

Grâce à vous !

Les reportages, les enquêtes et les analyses publiées dans ce magazine ont été entièrement réalisés grâce au soutien de nos membres et donateurs. Merci!

ADHÉREZ à Public Eye ou, pour en savoir plus sur notre travail, commandez gratuitement un abonnement à l'essai à l'aide de la carte-réponse ci-jointe ou sur www.publiceye.ch/membres

COTISATION-ABONNEMENT
dès 60 fr. par an.

Public Eye

Mais qu'a-t-il bien pu se passer dans la tête des directeurs de Roche, du haut de leur pyramide immaculée ? Se sont-ils soudain pris pour les pharaons des temps modernes, capables d'intimider leurs sujets par leur seule présence sur les bords du Nil ? Ont-ils pensé qu'il suffisait d'un petit « coup de fouet » bien senti pour réduire au silence ce bon peuple récalcitrant qui les empêche d'œuvrer en toute quiétude pour le bien de l'humanité ?

Irrités par la pertinence de notre rapport, qui dénonçait des violations des standards éthiques dans la conduite d'essais cliniques délocalisés, les représentants de Roche n'ont pas hésité à rendre visite, en personne, à une participante au test d'un anticancéreux très prometteur. Cette patiente égyptienne atteinte d'un cancer du sein, et dont la vie dépendait de ce traitement, avait accepté de témoigner pour nous à visage découvert. Confrontée à une délégation de neuf personnes, faut-il s'étonner qu'elle ait immédiatement retiré son consentement à l'utilisation de son nom et de son image dans notre rapport, signé une décharge à l'intention d'un avocat bâlois, et lancé – sans le savoir – une procédure judiciaire aussi absurde qu'inutile contre Public Eye ?

Comme vous pourrez le lire dans cette édition, les géants de la pharma ont l'habitude de se retrouver devant les tribunaux pour défendre leurs intérêts privés et semblent prêts à tout lorsque leur modèle d'affaires est menacé. Quitte à s'attaquer aux décisions légitimes d'un État souverain. Ou à instrumentaliser une malade égyptienne, juste pour nuire à notre réputation. Et ce n'est pas la première fois – ni la dernière – que nous sommes confrontés à des menaces judiciaires. Mais Public Eye n'a pas l'intention de se laisser intimider par de telles manœuvres.

Depuis que les stars de l'architecture spectacle ont érigé une tour d'ivoire à la gloire de leurs milliards de bénéficiaires, les dirigeants de Roche, au lieu de répondre de manière constructive aux critiques, ont-ils perdu tout contact avec la réalité ? N'ont-ils pas remarqué la vaste coalition d'ONG qui a lancé, avec le succès que l'on connaît, l'initiative pour des multinationales responsables ?

R. de Riedmatten

Des pilules amères

Égypte : la plaignante involontaire
 ▶ Pages 4 à 7

Pologne : le cobaye malgré lui
 ▶ Pages 8 et 9

Colombie : la peur du précédent
 ▶ Pages 10 et 11

Interview : le droit de la muselière
 ▶ Pages 12 à 14



Des chiffres extravagants

Selon une étude complaisante, 35 000 personnes seraient employées dans le secteur du négoce de matières premières en Suisse. Les fausses vérités du lobby des négociants sous la loupe.

▶ Pages 15 à 19



Des critiques incompatibles

Avec la montée du repli nationaliste, la droite populiste s'essaie à la critique de la mondialisation. Assiste-t-on à l'émergence d'une alliance contre nature ?

▶ Pages 24 et 25



À lire également dans cette édition

- p. 20 **Mobilisation** Engagez-vous dans votre région pour des multinationales responsables
- p. 23 **Droits humains** Quand les grandes banques refusent d'assumer leurs responsabilités
- p. 26 **Politique étrangère** Le double jeu de la Suisse



Quand une malade égyptienne porte plainte
contre Public Eye – sans le vouloir

Roche contre Public Eye

Comme le révélait Public Eye en 2016, les géants de l'industrie pharmaceutique profitent de la vulnérabilité des patients pour délocaliser leurs tests de médicaments en Égypte. La multinationale bâloise Roche n'a pas hésité à instrumentaliser une participante à l'un de ses essais cliniques pour tenter, en son nom, une action en justice contre Public Eye. Récit d'une procédure absurde.

Automne 2015, département d'oncologie de l'Hôpital universitaire du Caire. Aziza* s'est longtemps préparée pour l'entretien qu'elle s'apprête à mener. Elle a interrogé des médecins, étudié des textes de loi et discuté avec plusieurs spécialistes. La journaliste égyptienne a été mandatée par Public Eye pour enquêter sur les essais cliniques menés dans son pays. Elle rencontre aujourd'hui pour la première fois Dania*, une patiente de 62 ans atteinte d'un cancer. Aziza ne peut pas se douter que son enquête fera, quelques mois plus tard, l'objet d'une procédure judiciaire en Suisse – dont Dania jouera un rôle de premier plan.

En dépit de son instabilité politique et de son cadre juridique insuffisant, l'Égypte est une destination privilégiée des multinationales de la pharmaceutique pour tester leurs médicaments. Le pays compte 90 millions d'habitants – et donc un grand nombre de participants potentiels aux essais – et dispose de cliniques relativement bien équipées pour la région. Fin avril 2017, 51 études cliniques de l'industrie pharmaceutique étaient en cours en Égypte, dont neuf sponsorisées par Novartis et 14 par Roche.

Des métastases dans les poumons et le cerveau

Dania se sent rapidement en confiance avec Aziza. Elle commence à raconter à la journaliste les détails de ses antécédents médicaux et de sa participation à un essai clinique pour le médicament contre le cancer du sein Perjeta de la société suisse Roche. Il y a six ans, Dania s'est fait retirer une tumeur au niveau de la poitrine, une opération dont les frais ont été pris en charge par l'État. Comme plus de la moitié de ses compatriotes, elle n'a pas d'assurance maladie. L'État n'accorde des aides que dans certains cas précis.

Deux ans plus tard, alors que Dania souffrait d'une forte toux, elle apprend que son cancer n'a pas été guéri : il avait atteint ses poumons et des métastases avaient également été détectées dans son cerveau. L'hôpital universitaire lui a alors conseillé de participer au test d'un médicament de Roche susceptible de répondre aux symptômes qu'elle présentait. Comme la thérapie était gratuite, Dania a tout de suite accepté.

Des douleurs insupportables

Lorsque la responsable des tests l'a avertie qu'elle perdrait ses cheveux, Dania ne s'est pas formalisée et a acheté une perruque. La journaliste se souvient encore aujourd'hui que Dania arborait constamment un franc sourire, alors qu'elle lui racontait son histoire. En 2013, le traitement a commencé dans le cadre de l'essai clinique. Dania raconte à quel point les douleurs étaient insupportables. Ses ongles sont tombés, elle a commencé à ressentir des sensations de brûlure dans les mains, et elle a été prise

de diarrhées et d'incontinence. Sa tumeur au cerveau a ensuite entraîné une cataracte qui a demandé deux opérations. Selon les responsables de l'essai clinique, cette maladie n'avait aucun lien avec le traitement, et Dania a donc dû payer les opérations de sa poche.

Dans son petit appartement, la patiente montre à la journaliste et à un photographe tous ses médicaments, disposés sur une commode. Elle vit seule avec, comme

« Aziza informe alors Dania de la publication du rapport et d'un article qu'elle a écrit pour un journal égyptien à propos de son enquête. Dania montre avec fierté aux patientes et patients qui l'entourent l'article illustré de ses photos. »

unique source de revenu, la pension de son père. Elle travaillait auparavant comme enseignante de mathématiques et de religion chrétienne. Cet emploi lui avait toujours apporté suffisamment d'argent, et elle ne s'était dès lors jamais souciée de contracter une assurance maladie.

Fière de figurer dans un article

En juin 2016, Public Eye publie un rapport de 60 pages sur les essais cliniques menés en Égypte, illustré par les photos de Dania. Son histoire y est racontée sur une demi-page. Après l'Ukraine, la Russie, l'Inde et l'Argentine, c'est le cinquième pays dans lequel Public Eye enquête sur des essais cliniques. Le rapport montre que les multinationales de la pharma agissent en violation des directives éthiques, car une partie des médicaments testés en Égypte n'y sont pas homologués par la suite – ou, quand ils le sont, c'est à des tarifs prohibitifs qui les rendent hors de portée de la quasi-totalité de la population. Par ailleurs, on peut légitimement se demander dans quelle mesure les personnes qui prennent part aux essais en Égypte le font sur une base volontaire, quand on sait que c'est là, souvent, leur unique possibilité d'obtenir un traitement. Aziza informe alors Dania de la publication du rapport et d'un article qu'elle a écrit pour un journal égyptien à propos de son enquête. Dania montre avec fierté aux patientes et patients qui l'entourent l'article illustré de ses photos.

Un courrier du tribunal régional

Six mois plus tard, le 1^{er} décembre 2016, le Tribunal régional de Berne-Mittelland notifie à Public Eye une mesure superprovisionnelle. L'avocat bâlois Benedikt Suter accuse Public Eye d'atteinte à la personnalité et demande que le nom et les photos de Dania soient retirés du rap-

* Noms d'emprunt.

port et de tout support en lien avec celui-ci – une requête à laquelle la juge accède par le biais d'une mesure super-provisionnelle, c'est-à-dire sans avoir entendu la partie adverse. Le courrier indique que l'avocat a été mandaté par Dania, avec, à l'appui, une procuration écrite signée par la patiente. Public Eye réagit rapidement, retire le nom de la patiente et anonymise les photos du rapport. Mais pourquoi Dania ne s'est-elle pas directement adressée à Public Eye – ou au moins à la journaliste, avec laquelle elle avait noué une relation de confiance ? Aziza s'avoue déçue. Elle a fait son travail de manière consciencieuse et prudente. Désormais, elle n'arrive même plus à joindre Dania pour lui demander des précisions.

Il ressort de la requête du tribunal qu'une délégation de Roche est allée à la rencontre de la patiente en novembre 2016. Dans le procès-verbal de leur discussion, Roche affirme : « En tant qu'entreprise responsable, Roche veut identifier et vérifier les accusations dont elle fait l'objet, afin de prendre les mesures qui s'imposent. » Pourtant, le témoignage de Dania, tel qu'il est relaté dans notre rapport, ne comporte aucune accusation envers Roche. La

« Roche aurait-elle vraiment agi dans l'intérêt de Dania ? Ou plutôt pour défendre ses propres intérêts financiers ? »

patient s'est ainsi retrouvée face à une délégation de neuf spécialistes : des représentants du département juridique de Roche, des experts en essais cliniques, des médecins et même des membres de la direction de Roche Égypte. Au moins deux membres de la délégation ont même fait le voyage depuis l'Europe. Pour Dania, dont la vie dépendait de sa participation à cet essai clinique, cette rencontre n'a pas dû être très agréable. Le même jour, elle signe une procuration à un avocat qu'elle n'a jamais rencontré et à qui elle n'a même jamais parlé.

Un anticancéreux très lucratif

Benedikt Suter, l'avocat bâlois, est étroitement lié à Roche. Il a déjà représenté le groupe devant les tribunaux. Il est aussi le notaire chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée générale du groupe et dirige la fondation de Franz Humer, l'ancien président du conseil d'administration de Roche. Il semble donc évident que Dania n'a pas cherché un avocat suisse dans l'annuaire, mais que M. Suter lui a été suggéré par Roche. Après la publication, dans plusieurs médias suisses et étrangers, d'articles sur l'étrange procédure civile contre Public Eye, Roche a concédé avoir mis la patiente en contact avec l'avocat. « Nous avons constaté qu'elle [Dania, ndlr] était mécontente de figurer dans le rapport, et avons décidé de

l'aider », a déclaré un représentant de Roche au journal néerlandais *De Volkskrant*.

Roche aurait-elle vraiment agi dans l'intérêt de Dania ? Ou plutôt pour défendre ses propres intérêts financiers ? Son médicament anticancéreux Herceptin est un « blockbuster » qui lui a rapporté 6,8 milliards de dollars en 2016. Mais le brevet sur l'Herceptin arrive à expiration – en Europe, il n'est plus en vigueur depuis 2014 et, aux États-Unis, des génériques du médicament pourront être commercialisés à partir de 2019. Le Perjeta, le médicament testé sur Dania, se prend en combinaison avec l'Herceptin. Il pourrait compenser le manque à gagner lié à l'expiration du brevet sur l'Herceptin. À condition, bien entendu, que les essais cliniques démontrent que l'efficacité du médicament est avérée et que ses effets secondaires sont marginaux. Les résultats des tests du Perjeta ont des conséquences directes sur le cours de l'action Roche : le signalement d'effets secondaires pourrait s'avérer désastreux pour les affaires du géant suisse.

Un généreux mécène...

Les démarches en justice contre Public Eye orchestrées par Roche sont pourtant vaines. Des extraits enregistrés des entretiens avec Dania ainsi que les déclarations écrites de la journaliste et du photographe nous ont permis de démontrer au tribunal, de manière crédible, que la patiente avait donné son consentement à la publication de son nom et de ses photos dans le rapport. Début février 2017, le Tribunal régional de Berne-Mittelland rejette la plainte de Dania. Les 1400 francs de frais de justice sont alors mis à la charge de la patiente, qui doit en outre s'acquitter de près de 6000 francs de frais d'avocat. Mais où Dania peut-elle trouver cet argent ? Roche affirme devant plusieurs médias que l'entreprise n'a payé aucuns frais d'avocat pour la patiente. « Un particulier » aurait avancé les frais de justice, déclare Benedikt Suter dans le quotidien *La Liberté*.

Dans un courrier à Public Eye, M. Suter annonce que Dania ne fera pas recours contre le jugement du Tribunal régional de Berne-Mittelland, « pour des raisons financières ». À supposer que la plainte contre Public Eye était vraiment le fruit de la volonté de Dania, le soutien de Roche (ou du généreux « particulier ») s'arrête donc là.

Dania n'était au courant de rien

Ce n'est qu'en mars 2017 qu'un membre de notre organisation partenaire Egyptian Initiative for Personal Rights (EIPR) a réussi à prendre contact avec Dania. Cette dernière a alors affirmé qu'elle ne savait pas qu'un avocat la représentait en Suisse. Le nom de « Benedikt Suter » ne lui disait rien. Tout ce qu'elle savait, c'est que Roche lui avait demandé de signer un document. « Je voulais les aider », confie-t-elle. Pour notre partenaire, cela ne

fait aucun doute : « La patiente avait besoin des médicaments et ne pouvait pas les acheter par elle-même. Elle faisait donc l'objet d'une forte pression. » En apprenant que l'avocat avait perdu le procès, Dania s'empresse de demander si cela signifie que Roche va arrêter de lui envoyer les médicaments.

Pour des tests éthiques

C'est là toute la difficulté des enquêtes sur les essais cliniques dans des pays à ressources limitées. Pour les malades, ces tests de médicaments sont souvent la seule possibilité de se soigner. Ils ont peur d'être exclus d'un essai clinique s'ils signalent des effets secondaires, s'ils posent trop de questions sur le sponsor ou s'ils critiquent les conditions du test. Même les médecins se murent dans le silence, tant les essais sont une importante source de revenus – de nombreuses cliniques dépendent en outre du soutien des multinationales pour leurs infrastructures.

Personne ne veut que les essais cliniques s'arrêtent – Public Eye non plus d'ailleurs. La délocalisation des tests dans des pays en développement et émergents ne dispense en rien les labos pharmaceutiques de leur obligation de respecter les standards éthiques. Bien au contraire : lors d'essais réalisés dans des pays dont la po-

pulation est vulnérable et la réglementation déficiente, la responsabilité des entreprises est d'autant plus grande. Elles doivent, en particulier, veiller à ce que les malades soient pleinement conscients des risques encourus en participant à un test de produits expérimentaux. Par ailleurs, les essais cliniques ne devraient avoir lieu que dans des pays où les médicaments testés bénéficieraient, par la suite, à l'ensemble de la population.

Le non-respect des normes éthiques dans la conduite d'essais cliniques peut avoir des conséquences négatives non seulement sur les personnes qui y participent, mais potentiellement aussi sur toutes celles qui auront besoin du traitement. Si, par exemple, des malades n'osent pas signaler certains effets secondaires d'un traitement expérimental par peur d'être exclus du test, les résultats peuvent s'en trouver faussés. Dans tous les cas, il est important que les conditions dans lesquelles sont réalisés les essais cliniques puissent faire l'objet de recherches telles que celles publiées par Public Eye, afin de prévenir de potentielles violations des droits humains. Pour des organisations comme la nôtre, il est essentiel que des témoins courageux relatent leur expérience. Comme l'a fait Dania. ■

Mais qu'a-t-il a bien pu se passer dans la tête des directeurs de Roche, tout en haut de leur tour immaculée, érigée telle une pyramide moderne sur les bords du Rhin ?



Quand un Polonais teste un vaccin contre la grippe aviaire – sans le savoir

Grzegorz S. contre Novartis



Novartis a testé, en Pologne, un vaccin contre la grippe aviaire – sans obtenir le consentement des cobayes. Un participant à l'essai clinique vient de porter plainte contre la firme bâloise. Une procédure qui pourrait faire date.

On lui a fait une injection et tendu un billet de 20 zloty, soit 8 francs environ. Pas un mot de plus. Personne ne lui a parlé de la grippe aviaire. On lui a simplement laissé croire qu'il s'agissait d'un vaccin ordinaire contre la grippe saisonnière. C'est ainsi que Grzegorz S., âgé aujourd'hui de 58 ans, se souvient des faits survenus en 2007 dans une clinique de la ville polonaise de Grudziadz, située au milieu de nulle part entre Varsovie et Dantzig.

En juin 2016, Public Eye (à l'époque Déclaration de Berne) faisait état d'essais cliniques problématiques de Novartis qui avaient défrayé la chronique en Pologne. En février et en mars 2007, un médicament expérimental – l'antigrippal Aflunov – était testé à Grudziadz sur quelque 350 personnes. Il s'agissait d'un vaccin prépan-

démique contre le virus H5N1, mieux connu sous le nom de « grippe aviaire ». La maladie sévissait alors en Asie du Sud-Est et représentait un énorme potentiel commercial pour les entreprises pharmaceutiques : par crainte d'une pandémie, de nombreux gouvernements voulaient assurer leur approvisionnement en vaccins, un marché extrêmement juteux – surtout pour l'entreprise qui obtiendrait, en premier, l'autorisation de commercialiser un vaccin efficace contre la grippe aviaire.

À la va-vite

Il était donc urgent de tester l'innocuité et l'efficacité de l'Aflunov. L'organisme de recherche mandaté par Novartis pour réaliser l'essai clinique en Pologne avait égale-

ment conscience de l'urgence de la situation. Des contrats ont donc été signés à la va-vite dans la clinique de Grudziadz, l'une des 23 où le vaccin était testé en Pologne, en République tchèque et en Lituanie.

L'équipe médicale avait chargé le personnel soignant de trouver des personnes disposées à participer au test aussi vite que possible. Des patients de la clinique, des membres de leur famille et des connaissances ont d'abord été vaccinés. Et, quand il n'a plus été possible d'en trouver d'autres dans leur entourage, un toxicomane connu de toute la ville a été chargé de recruter des cobayes dans le foyer de sans-abris Frère Albert. Parfois, le personnel soignant a lui-même signé les déclarations de consentement et, dans certains cas, a même empoché une partie de l'indemnité qui devait revenir aux personnes qui acceptaient de participer à l'essai.

Peines de prison et amendes

C'est par hasard que la police a eu vent de l'histoire à la suite d'une bagarre entre des résidents du foyer au sujet du montant reçu pour leur participation. Le Ministère public a ouvert une enquête contre les médecins et le personnel soignant de la clinique et a interrogé toutes les personnes ayant participé à l'essai clinique. Dont Grzegorz.

Grzegorz était alors un des résidents du foyer de sans-abris qui avaient entendu parler d'une clinique locale qui donnait de l'argent à quiconque voulait bien se faire vacciner. Démuni et appâté par la perspective de gagner quelques sous, il avait décidé de s'y rendre. S'il avait su qu'il s'agissait d'un essai clinique, il n'y aurait pas participé, a-t-il confié à Public Eye, l'an dernier.

En janvier 2017, peu avant l'échéance du délai de prescription de l'affaire, la Cour d'appel de Dantzig rendait son jugement : trois médecins et six infirmières étaient déclarés coupables de falsification de documents et d'enrichissement illicite, et écopiaient d'amendes et de peines de prison avec sursis.

Quelle responsabilité pour Novartis ?

Les tribunaux polonais ont fait porter toute la responsabilité de l'affaire au personnel de la clinique. Une décision étonnante, puisque, d'une part, les médecins et le personnel soignant étaient soumis à de fortes pressions et, d'autre part, les directives internationales stipulent que le sponsor d'un essai clinique est responsable de son bon déroulement. Il lui revient notamment de s'assurer que les personnes disposées à participer à un essai clinique soient suffisamment informées de son déroulement et puissent ainsi donner leur consentement éclairé.

Or, les tribunaux polonais ont même accordé un dédommagement à l'entreprise qui représentait Novartis, au motif qu'elle avait subi un préjudice de la part de la clinique. Les participants à l'essai n'ont en revanche rien

reçu : aucune réparation pour atteinte au droit de la personne, aucun dédommagement pour les problèmes de santé occasionnés.

Grzegorz S. réclame aujourd'hui au géant bâlois 50 000 francs de dommages – intérêts, et au moins 50 000 francs au titre du partage des bénéfices – Novartis ayant entretemps vendu à prix fort sa division vaccins. Afin d'interrompre le délai de prescription, son avocat, Phi-

« Si la plainte aboutit, la décision pourrait faire date pour les dizaines de milliers de personnes qui participent actuellement à des essais cliniques de Novartis à travers le monde. »

lip Stolkin, a fait une demande de mise en poursuite du groupe bâlois pour un montant de cinq millions de francs. Pour l'avocat zurichois, il est évident que le sponsor doit également répondre du comportement des personnes qui l'aident à réaliser le test – dans ce cas l'organisme mandaté pour mener la recherche, les médecins et l'équipe soignante. Cela est inscrit dans la loi, en Pologne comme en Suisse.

Précédent juridique ou accord à l'amiable ?

Jusqu'à présent, Novartis ne s'est pas prononcée sur l'affaire. Il est fort possible que la firme cherche à s'en sortir par un accord à l'amiable, les montants demandés ne représentant pas de gros montants pour elle. Une déclaration de confidentialité du plaignant permettrait en outre à l'entreprise d'éviter que l'affaire ne s'ébruite dans les médias.

À l'inverse, si la plainte aboutit, la décision pourrait faire date pour les dizaines de milliers de personnes qui participent actuellement à des essais cliniques de Novartis à travers le monde. Car il est essentiel que le géant bâlois assume ses responsabilités et prenne, à l'avenir, toutes les mesures qui s'imposent pour garantir la protection des personnes qui participent à ses tests de médicaments.

Une autre avancée se dessine par ailleurs sur le plan politique : si l'initiative pour des multinationales responsables, lancée par Public Eye et ses partenaires, était acceptée (*lire pages 20 à 22*), Novartis se verrait contrainte d'honorer son devoir de diligence dans le cadre de ses essais cliniques. Toutes les violations potentielles de droits humains devraient donc être évaluées et rendues publiques au préalable. Ce qui permettrait d'éviter que des tests de médicaments ne soient spoliés et que la santé de personnes mal informées ne soit mise en danger – comme cela a été le cas à Grudziadz. ■



Quand un géant de la pharma cherche à défendre son modèle d'affaires

Novartis contre la Colombie

Sous la menace d'une licence obligatoire, puis sommée de réduire le prix de son anticancéreux Glivec pour des raisons de santé publique, le géant bâlois de la pharma n'a pas hésité à sortir l'artillerie lourde. Après les pressions diplomatiques et les actions en justice, place au lobbying agressif pour contrer les décisions légitimes d'un État souverain.

Au terme d'un processus d'une transparence inédite*, le comité technique du Ministère de la santé colombien en charge d'évaluer la requête d'ONG locales de déclarer d'intérêt public l'anticancéreux Glivec de Novartis recommandait, en février 2016, l'émission d'une licence obligatoire si le géant bâlois s'obstinait à refuser une baisse de prix de son produit. Ce mécanisme, prévu par les Accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), permet à un État membre d'autoriser la mise sur le marché de

génériques à des fins de santé publique, malgré un brevet. Dans ce cas précis, il s'agissait de revenir aux conditions prévalant avant l'octroi du brevet à Novartis en 2012, lorsque le coût du traitement annuel en Colombie de ce médicaments contre la leucémie était jusqu'à 70 % moins cher que les 15 000 francs exigés aujourd'hui.

Dans un pays où le revenu annuel par habitant n'excède pas 8 000 francs, le Ministère de la santé aurait dû, logiquement, confirmer cette option. Or, dans

sa déclaration d'intérêt public de juin 2016, le ministre de la Santé, Alejandro Gaviria, ne fait aucune mention de licence obligatoire. Que s'est-il donc passé durant ces quelques mois ?

1^{re} étape : pressions et menaces

En avril, Public Eye dévoilait des documents confidentiels révélant les intenses pressions exercées par Novartis. Ainsi, dès le printemps 2016, le géant bâlois a menacé l'État colombien de recourir à l'arbitrage international pour prétendue violation de l'accord bilatéral relatif aux investissements de 2006 entre la Suisse et la Colombie. Cette procédure antidémocratique, mieux connue sous le nom de « mécanisme de règlement des différends

« En avril, Public Eye dévoilait des documents confidentiels révélant les intenses pressions exercées par Novartis. »

entre investisseurs et États », est un instrument présent dans de nombreux accords commerciaux. Il permet à un investisseur d'attaquer un État dans lequel il a investi devant un tribunal international privé sans passer par les tribunaux locaux.

Associée aux intenses pressions diplomatiques de la Suisse et des États-Unis – ces derniers allant même jusqu'à menacer le financement du processus de paix en Colombie –, la manœuvre de Novartis de recourir à l'arbitrage international à ce moment précis du processus a sans nul doute poussé les autorités colombiennes de santé publique, par peur de représailles internationales, à se contenter d'une simple baisse de prix.

2^e étape : actions en justice

En décembre 2016, le Ministère de la santé colombien décide, avec effet immédiat, d'une baisse du prix de 44 % du Glivec (contre 70 % si une licence obligatoire avait été émise). Novartis s'oppose immédiatement en saisissant la Cour suprême colombienne au travers de deux requêtes – une démarche également dénoncée par Public Eye –, l'une contre la déclaration d'intérêt public de juin 2016, l'autre contre la méthode de fixation du nouveau prix. En l'absence d'effet suspensif, la baisse de prix de 44 % est effective en 2017. Elle pourrait pourtant être annulée si la Cour suprême donne raison au géant bâlois.

3^e étape : lobby contre les intérêts publics

L'histoire ne s'arrête pas là. Au travers de la fédération colombienne des labos pharmaceutiques Afidro, dont elle est membre, Novartis agit aussi à d'autres niveaux politiques en Colombie. Ainsi, sous pression de l'Afidro, le

Ministère du commerce et de l'industrie est en train de proposer une modification du décret régissant la procédure de déclaration d'intérêt public. But de la manœuvre : faire en sorte que le ministère en question, plus proche des intérêts du secteur privé, puisse opposer son veto contre de telles déclarations, à l'avenir.

Enfin, l'Afidro utilise le souhait de la Colombie d'accéder à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comme arme de dissuasion massive. En impliquant la représentante spéciale de l'OCDE dans ses réclamations auprès de la présidence colombienne, le lobby pharmaceutique espère compromettre ce processus tant que la Colombie procède à des déclarations d'intérêt public qu'il estime contraire aux standards internationaux en matière de propriété intellectuelle.

Objectif : éviter tout précédent

Comment expliquer un tel acharnement pour un médicament ayant déjà rapporté plus de 41 milliards de francs en dix ans, et ce dans un pays ne comptant pas parmi ses principaux marchés ? La réponse tient en trois mots : éviter tout précédent. Avec des profits reposant sur le système des brevets, qui leur permet de fixer des prix indécentes, les multinationales pharmaceutiques redoutent toute tentative susceptible de mettre en péril leur très lucratif modèle d'affaires. Bien que Novartis ait réussi à éloigner le spectre d'une licence obligatoire en Colombie – véritable épouvantail des géants du secteur –, la firme continue de s'opposer à des décisions légales et légitimes d'un État souverain. Ces manœuvres proprement scandaleuses attestent, une fois de plus, de la détermination du géant suisse à placer les intérêts commerciaux et la recherche de profits au-dessus de la santé publique et des droits humains. •

PATRICK DURISCH

* Un site public du Ministère de la santé colombien (www.minsalud.gov.co) répertorie tous les échanges des parties à la procédure, y compris la lettre ouverte de Public Eye au Conseil fédéral d'août 2015.

Quand les multinationales tentent de faire taire les critiques devant les tribunaux

« Question d'éthique ou tentative de diversion ? »

Carolijn Terwindt est juriste au Centre européen pour les droits constitutionnels et humains (Ecchr) à Berlin. Elle a réalisé de nombreuses études scientifiques sur la responsabilité des entreprises et s'interroge sur la place de l'éthique dans les procédures juridiques.

Une plainte vient d'être déposée en Suisse contre le groupe pharmaceutique Novartis au sujet d'un test de vaccin qui a, en partie, été réalisé sur un nombre important de personnes sans obtenir leur consentement (lire pages 8 et 9). Ce n'est que par hasard que les abus perpétrés ont éclaté au grand jour. Vous avez enquêté sur une affaire similaire survenue en Inde. Qu'est-ce qui ne tourne pas rond dans le domaine des essais cliniques ?

Un des principaux problèmes pour le contrôle des standards internationaux en matière de tests de médicaments est le fait que certaines personnes ignorent parfois qu'elles participent à un essai. Et même quand elles le savent, il leur est difficile de déterminer si un éventuel problème de santé est lié au médicament testé ou pas. Et lorsqu'un tel lien peut être démontré, quelles sont leurs possibilités de recours contre la société concernée ?

Ces personnes peuvent peut-être s'adresser à une ONG. Mais elles courent alors le risque de subir les pressions de l'entreprise, comme ce fut le cas de la patiente égyptienne Dania...

Oui, c'est souvent le cas, malheureusement.

À quelles affaires pensez-vous ?

Une ONG a récemment interrogé des personnes employées dans des plantations en Indonésie. Après la publication du rapport d'enquête, les travailleurs et les travailleuses ont été contactés par la direction de la multinationale propriétaire de la plantation pour leur demander qui avait donné des informations à l'ONG, sous menace de licenciement. Nous aurions voulu collaborer avec leur syndicat, mais ils ont préféré ne pas donner suite à nos sollicitations pour l'instant. Ce qui n'est pas très étonnant : de telles pressions sur les personnes qui acceptent de témoigner peuvent avoir des conséquences très négatives à long terme sur le travail des organisations locales et internationales.

Comment les multinationales réagissent-elles aux critiques ?

Elles ont souvent recours à des poursuites en diffamation. Aux Philippines, par exemple, la quasi-totalité des journalistes a déjà fait l'objet de plaintes de cet ordre – de la part d'hommes et de femmes politiques ou de membres de l'élite économique. En Indonésie, dans certains cas, la diffamation est passible d'une peine d'emprisonnement. Qui-conque parvient à faire aboutir sa plainte frappe donc durement ses opposants.

Vous avez publié en 2014 un livre intitulé « NGOs under Pressure in Partial Democracies » (Les ONG sous pression dans les démocraties « partielles »). Pourquoi les ONG sont-elles particulièrement en danger dans un tel contexte ?

Les démocraties « partielles » sont confrontées à de nombreux problèmes structurels : souvent, les tribunaux sont sous-dotés en personnel et les juges sont étroitement liés à l'élite au pouvoir, et donc pas toujours enclins à la traduire en justice. En outre, plus les autorités juridiques sont corrompues, plus la partie la plus puissante a de chance de l'emporter. L'État de droit et la société civile sont généralement mieux garantis dans les États démocratiques stables.

Pourtant, même dans les démocraties où l'État de droit est respecté, les tentatives d'intimidation de la part de certaines entreprises ne sont pas si rares...

Effectivement, il y a en Europe et aux États-Unis de nombreux cas d'entreprises qui s'évertuent à poursuivre quiconque tente de leur mettre des bâtons dans les roues. Aux États-Unis par exemple, une plainte a été déposée contre un avocat qui avait dénoncé les dégâts environnementaux de Chevron. Une équipe de tournage suédoise, qui avait réalisé un reportage sur un scandale autour d'un pesticide utilisé dans les plantations de bananes au Nicara-

gua, s'est fait harceler par Dole. En France, la société de construction Vinci a poursuivi en justice

Le droit est de plus en plus souvent utilisé pour faire taire les critiques.

l'organisation Sherpa pour diffamation – Sherpa avait déposé une plainte pénale pour des cas de travail forcé sur des projets de Vinci au Qatar.

Diriez-vous que le nombre de plaintes de ce genre à l'encontre d'ONG est en augmentation ?

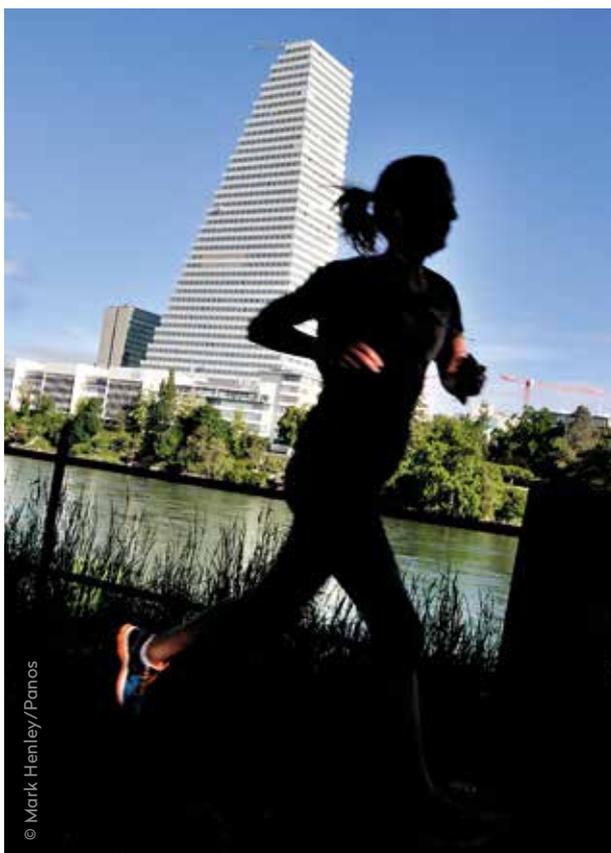
Les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (ou Strategic Lawsuit Against Public Participation, SLAPP) n'ont rien de nouveau. À ma connaissance, il n'existe pas de données chiffrées sur ces procédures. Une judiciarisation politique est toutefois indéniable : le droit est de plus en plus souvent utilisé pour faire taire les critiques.

Quel est le rôle des tribunaux ?

C'est là la grande question : les tribunaux se préoccupent-ils là encore des questions éthiques ou ne s'agit-il que d'une tentative de diversion pour garantir la réussite économique des entreprises ? Il faut s'assurer que les tribunaux soient impartiaux et prennent bien les différents intérêts en considération.

Le secteur pharmaceutique affirme trouver sa légitimité dans le fait qu'il fabrique des médicaments pour le bien de l'humanité.

Mais qui contrôle ce secteur ? De quels mécanismes dispose-t-on pour soupeser les intérêts commerciaux privés face à l'intérêt public pour que les médicaments soient convenablement testés et, ensuite, accessibles aux personnes qui en ont besoin ? Toutes ces procédures juridiques devraient aller dans le sens de la création d'un système stable entre des mesures incitatives et des mécanismes de surveillance démocratiques. C'est pourquoi il était important, dans cette perspective, que le Tribunal bernois donne raison à Public Eye dans l'affaire contre Roche (*lire pages 4 à 7*), pour que l'organisation puisse continuer de remplir son rôle de représentante de la société civile – notamment en dénonçant de tels abus. ■



Les faits alternatifs du lobby suisse des négociants

La « première étude scientifique sur le négoce de matières premières en Suisse » est un pur instrument de lobbying utilisé par la STSA pour améliorer l'image d'un secteur qui rechigne toujours à publier des informations fiables. Public Eye a mis en lumière ses fausses vérités.

PAR GÉRALDINE VIRET



Lorsque Donald Trump ment à dessein sur le nombre de personnes ayant assisté à son investiture, les journalistes n'ont d'autre choix que d'analyser les photographies prises lors de la cérémonie pour mettre en lumière les « faits alternatifs » que le président essaime comme des petites graines destinées à alimenter son gigantesque ego et à galvaniser ses supporters.

À une autre échelle, Public Eye a aussi été confrontée à un problème de taille : depuis novembre 2016, la Swiss Trading and Shipping Association (STSA), faïtière des négociants suisses, se gargarise dans la presse du nombre de personnes employées dans ce secteur : « quelque 36 000 emplois directs », affirme avec fierté son secrétaire général, Stéphane Graber (*Le Temps*, 21.12.2016). Il faut dire que la taille – ou le nombre – compte lorsqu'il s'agit, pour ce lobby, de souligner l'importance du négoce pour l'économie helvétique et de prévenir toute velléité de régulation. Mais comment expliquer ce chiffre extravagant, 4,5 fois plus élevé que notre estimation (7594 emplois directs ; lire encadré)¹ ? Les journalistes peuvent-ils s'y fier, jusqu'à le reprendre en fanfare sans se poser de questions ?

Un rapport consternant

Cette estimation flatteuse est tirée d'un rapport de dix-sept pages présenté par la STSA comme « la première étude scientifique sur le secteur suisse des matières premières »², une assertion renforcée par la mention de l'Université de Genève en tête du précieux document. Une lecture attentive de ce *Commodity Trading Monitoring Report*³, publié en mars, montre pourtant que la démarche scientifique laisse à désirer.

Les moussaillons de « La croisière s'amuse » font-ils aussi partie des employés du secteur du négoce ?



© Stefano Rellandini/Reuters

Pour cartographier le secteur et faire calculer le nombre d'employés, la STSA a élaboré une liste de 496 sociétés « éligibles » (p. 3). Éligibles ? C'est-à-dire « dont l'activité principale est le négoce de matières premières ou qui sont impliquées dans des activités liées » (p. 3). La faïtière semble donc avoir opté pour une définition large permettant de faire exploser le compteur. Leader mondial du transport de conteneurs, MSC par exemple a-t-elle été inscrite sur la liste, en dépit du fait que cette société domiciliée à Genève – membre de la STSA – balade principalement des produits manufacturés ? En l'absence de toute transparence, même les hypothèses les plus folles

Comment ne pas s'attarder sur les contradictions flagrantes concernant le nombre de salariés ?

sont autorisées, jusqu'à imaginer la prise en compte des vaillants matelots de sa filiale MSC Croisières dans la machine à calculer ! Car non, la liste en question n'est pas publique. Mais pourquoi ces cachotteries, alors qu'il aurait été facile de publier leurs noms et de permettre ainsi à chacun de vérifier la pertinence des sociétés considérées ?

¹ Et plus de trois fois supérieur aux estimations publiées par le Conseil fédéral en 2013.

² *L'Agefi*, édition spéciale *Commodities*, 2016, p. 7.

³ Dr. Nina Eggert & Prof. Giovanni Ferro-Luzzi, *Commodity Trading Monitoring Report*, Geneva, 12.3.2017. Sans autre mention, toutes les références sont traduites de l'anglais et proviennent de ce document.



35 000 emplois ? On a vérifié pour vous !

Public Eye a dressé sa propre liste des sociétés suisses actives dans le négoce de matières premières. À la différence du lobby, nous publions les noms des sociétés identifiées. L'Office fédéral de la statistique a calculé que les 400 entreprises figurant sur notre liste qui emploient vraiment du personnel représentent 7594 emplois directs.

Plus d'informations sur
www.publiceye.ch

Je l'avoue, c'est devenu ma marotte, mais comment ne pas s'attarder sur les contradictions flagrantes concernant le nombre de salariés ? Si le résumé de l'étude parle de « plus de 35 000 emplois directs » (p. 1), c'est-à-dire « que les sociétés de négoce emploient *directement*, le secteur [nous explique-t-on] pouvant par ailleurs générer d'autres emplois secondaires résultant d'activités liées » (p. 1), la définition des « éligibles » ne tarde pas, deux pages plus loin, à inclure ces fameuses entreprises « impliquées dans des activités liées » (p. 3). Il faudrait savoir : avec ou sans, et qui a répondu exactement ? Sur ce dernier point encore, le manque de transparence est inquiétant.

Un échantillon peu représentatif

Parmi les biais méthodologiques identifiés par Public Eye, on citera en premier lieu le faible taux de réponses au questionnaire envoyé par la STSA. Seules 62 des 496 sociétés retenues par le lobby ont répondu, parfois très partiellement. Ce qui pose la question de la représentativité de l'échantillon utilisé, d'autant plus qu'il semblerait que seuls trois des sept géants du négoce domiciliés en Suisse aient pris part à l'étude ! Détail intéressant, ce petit 12,5 % de participation n'est même pas indiqué dans le résumé. Une tentative d'imposer chiffres et conclusions comme des faits indiscutables aux lecteurs paresseux ? Mais nul besoin, suggère-t-on, de se scandaliser du peu d'enthousiasme de ces sociétés à fournir des informations sur leurs activités. Outre le manque de temps et de ressources, la complexité du questionnaire et le secret commercial, certaines d'entre elles, « pas principalement actives dans le négoce de matières premières, ne se sont [même] *pas senties concernées* par l'étude ». Est-ce que, par hasard, on nous prendrait, à la page 5 encore, pour des demeurés ?

Une indépendance très relative

Toute étude scientifique se doit d'être menée de manière indépendante. Ici encore, il y a de quoi s'étouffer, puisque l'auteure principale, Nina Eggert, n'est autre que la personne « chargée de la responsabilité sociale des entreprises » de la STSA. L'analyse statistique a été réalisée par des employés de l'Université de Genève, sur la base de données brutes auxquelles ils sont les seuls à avoir eu accès. En dépit de ce rôle plutôt restreint, la paternité du rapport a été attribuée à l'Unige et au SRIC, l'Institut suisse de recherche sur les matières premières. De quoi auréoler cette publication de toute la rigueur et l'indépendance associées à la recherche académique.

Pour le recteur de l'Unige, Yves Flüchiger, par ailleurs président du SRIC : « l'étude a été réalisée dans un but scientifique » (*L'Agefi*, 30.3.2017). Pourtant, la lecture des premières pages montre déjà que le propos est orienté. À titre d'exemple, citons pour rire ces petites piques clas-

siques lancées à l'intention des ONG, critiques ignares d'activités auxquelles elles ne comprennent rien. Car, si les négociants jouissent d'une sale réputation, c'est en raison d'une profonde ignorance du secteur. D'ailleurs, « les discussions sur le négoce des matières premières en Suisse ne sont fondées que sur des approximations et une faible connaissance des enjeux » (p. 3). Le ton est donné.

Un instrument de lobbying

Fin 2014, lors de la création du SRIC, Public Eye s'inquiétait du rôle de cet institut au statut trouble, qui compte parmi les huit membres de son conseil de fondation le secrétaire général de la STSA et le président de l'Association suisse des négociants en café. Nous nous exprimions à ce sujet, entre crainte et prédiction : « Il serait regrettable que cet institut serve à la production d'études complaisantes » (*Le Courrier*, 19.12.2014). Le contenu du rapport et son utilisation décomplexée ont confirmé, depuis, ce que nous redoutions.

La manœuvre est imparable : non seulement la STSA est parvenue à intervenir dans une étude pseudo-scientifique attribuée à l'Unige, mais ses représentants peuvent désormais s'appuyer sur celle-ci pour vendre leurs conclusions aux journalistes et aux décideurs politiques, ce dont ils ne se privent pas. Voici, pour s'en prémunir, une brève analyse des messages plus ou moins subliminaux délivrés par le lobby des négociants :

1. Des menaces formulées de manière positive

Le secteur est un employeur incontournable en Suisse. Il faut préserver des conditions-cadres avantageuses et ne pas faire fuir les sociétés en voulant réguler leurs activités.

Le degré de contentement des sociétés de négoce fait partie de ces éléments désignés par l'auteure comme des « indications pertinentes dans les débats actuels et qui ont des implications politiques » (p. 1). Trop d'impôts ? Incertitudes croissantes liées à la démocratie directe ? L'étude scientifique se transforme en baromètre de satisfaction (p. 7).

Dans un supplément de *L'Agefi* sponsorisé par les principaux acteurs du secteur (et publié sur le site internet du SRIC !), Nina Eggert sort l'artillerie lourde, sans préciser qu'elle est l'auteure de l'étude : « Vu la forte mobilité des activités de ces sociétés, il est impératif de comprendre comment elles perçoivent l'environnement de travail en Suisse et comment celui-ci détermine le maintien de leur présence dans le pays » (édition spéciale *Commodities* de *L'Agefi*, p. 6). Les négociants aiment la Suisse, mais leur satisfaction a baissé ? Il pourrait s'agir d'une conséquence du « fardeau réglementaire croissant auquel le secteur est soumis ». Et « dans un contexte où de

nouvelles propositions de régulation fleurissent chaque jour, la pertinence et l'adéquation de tels projets au niveau international doivent être gérées avec prudence et évaluées clairement avant d'avancer». En bref : les décideurs politiques doivent faire preuve de la plus grande retenue en matière de réglementation, sous peine de voir leurs chers négociants s'envoler vers des cieux plus cléments ! La chanson est connue.

2. Un mensonge sur le rôle des banques

La majorité des sociétés dépendent du financement des banques, lesquelles sont soumises à une forte régulation : « Étant sous la supervision directe des banques, les négociants sont soumis à ces réglementations » (p. 2). Inutile donc de réguler davantage leurs activités.

S'il fallait encore se convaincre de la vraie nature de ce rapport, cette digression sur les implications du financement des activités de négoce par les banques est un exemple éloquent. Pour Nina Eggert, « il s'agit [en effet] d'un résultat important, qui remet en cause l'idée largement répandue selon laquelle le secteur n'est pas assez régulé » (*Commodities*, p. 7). En résumé : les négociants sont surveillés par les banques : circulez, il n'y a rien à voir ! Cette fable, reprise par les autorités fédérales, est utilisée de longue date par le lobby des négociants pour s'opposer à une extension de leurs devoirs en matière de lutte contre les flux de matières premières illicites. Outre le fait que rien dans les données récoltées ne permette de tirer une telle conclusion, celle-ci est fallacieuse à plus d'un titre. Tout d'abord, une part importante des opérations de négoce sont réalisées sans échanges financiers, et donc sans l'implication des établissements bancaires. Et puis, s'il est vrai que « les banques doivent évaluer la conformité des activités de leurs clients » (p. 12), elles ne sont pas tenues d'appliquer leur devoir de diligence à l'égard des relations d'affaires de ceux-ci. Et, selon leurs propres dires, les banques ne disposent pas des informations nécessaires pour distinguer une transaction anormale, en particulier en ce qui concerne les prix des matières premières⁴. Qu'à cela ne tienne, vous reprendrez bien un peu de propagande ?

3. Vers une image sympathique

La plupart des sociétés de négoce domiciliées en Suisse ne sont pas des multinationales, mais des PME. Elles achètent en premier lieu des matières premières en Europe, et non dans des États à la réputation sulfureuse.

Dans un pays comme la Suisse, où les PME sont synonymes de prospérité et d'innovation, il est intelligent de

chercher à capitaliser sur leur image positive pour rectifier ces « clichés qui ont la dent dure » à l'encontre du secteur (*Le Matin Dimanche*, 26.3.2017), en mettant en avant la taille raisonnable des sociétés de négoce (80 % auraient moins de 100 salariés) et leur gestion à visage humain (« en mains familiales »). Parions d'ailleurs que l'acronyme « PME » raisonnera beaucoup du côté du lobby lors des débats autour de l'initiative pour des multinationales responsables. Mais même si l'échantillon utilisé était représentatif, le raisonnement ne tiendrait pas ! Le négoce de matières premières en Suisse est dominé par sept sociétés dont le chiffre d'affaires cumulé s'élevait à 691 milliards de francs en 2016, soit environ 96 % du

Dire qu'une majorité des sociétés suisses s'approvisionnent principalement en Europe est aussi un raccourci mensonger.

chiffre d'affaires total du secteur⁵. Bien classées dans le Top 10 des plus grosses boîtes domiciliées en Suisse, elles n'ont rien à voir avec l'image de ces petites entreprises dirigées par « papa » qu'on essaie de nous faire « avaler ».

Dire qu'une majorité des sociétés suisses s'approvisionnent principalement en Europe (p. 11) est aussi un raccourci mensonger. Les mastodontes domiciliés sur le territoire helvétique jouent en effet un rôle central en Afrique subsaharienne et dans d'autres régions où la corruption est endémique, comme la Russie, le Kazakhstan ou encore l'Azerbaïdjan⁶. En 2007, l'ancêtre de la STSA vantait d'ailleurs l'importance de Genève en affirmant que 75 % du pétrole russe et 50 % du brut kazakh y étaient vendus⁷. Pour obtenir une image correcte des parts de marché par zones d'activités, il faudrait pondérer le nombre de sociétés ayant répondu au questionnaire par leur chiffre d'affaires respectif. Jouer la carte de l'Europe rassure ? Certes, mais les résultats mis en avant attestent surtout du manque de représentativité de l'échantillon utilisé ou du fait que les sociétés ignorent le lieu d'origine réel des matières premières qu'elles achètent.

Utilisation abusive

La STSA n'a pas attendu la publication du rapport pour faire connaître ses résultats aux journalistes. Dès novembre 2016, en plein débat autour de la RIE III, la faitière a brandi les 36 000 emplois directs, afin de souligner la nécessité d'accepter un nouveau régime fiscal permettant de s'aligner sur les exigences internationales, tout en maintenant des outils d'optimisation utiles pour les négociants⁸. Ce procédé est d'autant plus choquant que le sondage à l'origine de l'étude a été mené dans le cadre d'un processus multipartite, piloté par le SECO et le Dé-



© Danish Siddiqui/Reuters

Le *Commodity Trading Monitoring Report*, une « étude scientifique » qui prend l'eau.

partement fédéral des affaires étrangères, auquel Public Eye participe. Ce processus doit aboutir à l'élaboration de lignes directrices volontaires pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pourquoi la Confédération a-t-elle laissé à un groupe d'intérêts des tâches aussi essentielles ? Le résultat scandaleux montre qu'on ne peut pas compter sur la bonne volonté des négociants, même lorsqu'il s'agit de recueillir des données.

Un exercice réussi

Pour prendre la mesure de l'efficacité de la communication faite par la STSA autour de ce rapport, il suffit de lire l'interview de Stéphane Graber publiée dans *Le Matin Dimanche* du 26 mars dernier. Bien en vue s'étale le portrait d'un secteur central pour l'économie helvétique (chiffres clés du rapport à l'appui), simple « prestataire de services », ouvert au dialogue et qui met tout en œuvre pour assumer ses devoirs en matière de responsabilité sociale et environnementale. À tel point que la journaliste elle-même parle de « révolution éthique » désormais « en marche ». Nous ne partageons pas cet enthousiasme : des mesures purement volontaires ne suffiront pas pour régler les problèmes liés au négoce de matières premières.

Pour une vraie révolution éthique

En réponse à nos critiques, le secrétaire général de la STSA nous a invités à nous montrer « plus constructifs »

(*Le Temps*, 28.3.2017). Nous lui retournons poliment cette invitation, en espérant que la faïtière se positionnera en faveur de l'initiative pour des multinationales responsables. Car, comme le relève Monsieur Graber, les principes directeurs qui sont au cœur de notre initiative « deviendront très vite des standards juridiquement contraignants » (*Le Matin Dimanche*, 26.3.2017). La votation à venir est donc l'occasion, pour la Suisse, de prendre le train en marche et de concrétiser, sur une base solide et crédible, cette révolution éthique dont la faïtière se félicite déjà aujourd'hui. ■

⁴ « The Wolfsberg Trade Finance Principles », The Wolfsberg Group, 2011.

⁵ Selon les chiffres d'affaires publiés par la *Handelszeitung* pour les sept sociétés considérées, rapportées au chiffre d'affaires du secteur, tel qu'il a été calculé par la BNS pour 2014, *Statistique de la balance des paiements*.

⁶ *Big Spenders*, Berne Declaration, NRG1 & Swissaid, Ed. 2014.

⁷ GTSA & E&Y, *Négoce et affrètement à Genève*, 2007.

⁸ Voir par exemple *Le Temps*, « Les coûts de consolidation provoqueront une consolidation des entreprises de négoce », 21.12.2016.

La campagne est (déjà) lancée

Les signatures ont été réunies, et l'initiative pour des multinationales responsables a été déposée. Même si la votation ne devrait pas avoir lieu avant fin 2018 au plus tôt, la campagne est déjà lancée. Alors que les opposants prennent position, notre coalition de plus de 80 organisations arpente les rues de la Suisse pour faire résonner le message de l'initiative.

En décembre 2016, le Conseil fédéral publie son « Plan d'action national en faveur des entreprises et des droits de l'homme » – un plan d'action qui ne comporte malheureusement aucun plan ni action... Les sept Sages clament certes haut et fort que « les entreprises domiciliées et/ou actives en Suisse doivent dûment s'acquitter de leurs responsabilités en matière de droits de l'homme », mais le Plan d'action national ne prévoit pas la moindre mesure contraignante pour assurer la mise en œuvre de cette promesse. En janvier dernier, le Conseil fédéral a, une fois de plus, démontré son manque de volonté à traduire ses belles paroles en actes : se passant d'une discussion approfondie sur la question, il a tout simplement recommandé de rejeter l'initiative pour des multinationales responsables. Lancée par Public Eye et ses partenaires, cette initiative réclame que les entreprises soient tenues de respecter les normes environnementales et sociales partout dans le monde. Le Conseil fédéral a par ailleurs clairement fait comprendre qu'il ne proposerait pas de contre-projet. Mais cette décision n'est toutefois pas définitive. Le Conseil fédéral va soumettre sa position aux débats parlementaires entre l'été et l'automne prochains. D'ici à la fin de l'année, les discussions seront lancées au Parlement et celui-ci aura la possibilité de remettre sur le tapis la question d'un contre-projet.

Des opposants à contre-courant

La décision du Conseil fédéral a bien sûr été une grosse déception pour notre coalition. Mais nos opposants n'ont pas non plus la vie facile. Economiesuisse, le puissant lobby des milieux économiques, a essuyé une cinglante défaite avec sa campagne contre la réforme de l'imposition des entreprises III, malgré les 15 millions de francs qu'il avait investis dans sa propagande. La présidente du

PLR, Petra Gössi, a sévèrement critiqué le lobby dans le *Blick* : « Economiesuisse et tous les autres (...) ont beaucoup d'argent mais, ne savent plus dans quel sens souffle le vent politique. »

La puissante fédération est évidemment peu enthousiaste à l'approche de la votation sur l'initiative pour des multinationales responsables, qui constituera son prochain test. *Bilanz* écrivait début mai : « La votation populaire sème déjà la panique dans les entreprises et fédérations », avant de citer un procès-verbal interne de SwissHoldings, fédération des multinationales en Suisse, indiquant que celle-ci travaillerait étroitement avec Economiesuisse pour contrer notre initiative. Un « groupe de haut niveau » a par ailleurs été créé pour pallier le manque de confiance désormais ressenti envers Economiesuisse. Les deux fédérations semblent toutefois divisées sur la question d'un contre-projet, comme l'écrit *Bilanz* : « Certains privilégient le soutien à un contre-projet indirect afin de pousser les initiants à retirer leur texte. » Les organisations qui portent l'initiative ne s'accommoderaient toutefois d'un contre-projet que si celui-ci était en substance très proche de leur texte. Toujours selon *Bilanz*, d'autres préféreraient « laisser parler les urnes – vraisemblablement au cours de l'année électorale 2019. Ce qui n'est pas gagné d'avance. »

Une tendance internationale

Si l'on s'intéresse à ce qui se fait au-delà de nos frontières, on constate que notre initiative s'inscrit dans une tendance internationale. La France a approuvé, en février dernier, un devoir de diligence pour les multinationales et met ainsi en œuvre le cœur des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cette obligation pour les entreprises d'intégrer



la protection des droits humains et de l'environnement dans l'ensemble de leurs activités a été contestée devant la Cour constitutionnelle, mais a finalement été adoptée en mars avec très peu de modifications. La France joue ainsi un rôle de pionnier sur la scène internationale et dispose désormais d'une loi très proche des revendications de l'initiative pour des multinationales responsables.

En décembre 2016, le Gouvernement italien a annoncé qu'il allait examiner la portée juridique de l'introduction d'un devoir de diligence raisonnable. À partir de 2018, l'Allemagne étudiera systématiquement si les entreprises introduisent volontairement des mécanismes de diligence raisonnable, et examinera leurs activités, afin de déceler d'éventuelles violations des droits humains, d'établir si elles prennent les mesures nécessaires pour y remédier et de s'assurer qu'elles en rendent compte en toute transparence. Si, d'ici à 2020, moins de 50 % des grandes entreprises allemandes se plient à ces exigences, des mesures législatives seront envisagées. Aux Pays-Bas, une loi contre le travail des enfants, qui comprend également un devoir de diligence raisonnable, est en cours de discussion au Parlement. Par ailleurs, un rapport du

La phase qui précède le vote est certes déterminante, au vu notamment de la vaste couverture médiatique qui l'accompagne, mais il est essentiel de préparer le terrain.

Parlement britannique demande non seulement une telle obligation, mais ajoute à la responsabilité civile des sanctions pénales en cas de non-respect, comme le prévoit également l'initiative pour des multinationales responsables. Et la situation n'évolue pas qu'en Europe : l'Indonésie, par exemple, applique une nouvelle loi contre l'esclavage dans l'industrie de la pêche, qui comprend aussi un devoir de diligence.

Notre initiative est suivie avec grand intérêt par des organisations de la société civile à l'étranger et par le vaste réseau international des quelque 80 organisations qui portent l'initiative. La European Coalition for Corporate Justice comprend 11 fédérations nationales et 11 organisations individuelles ; 30 organisations collaborent au Canada pour mettre les entreprises devant leurs responsabilités, 40 aux États-Unis et 116 en Afrique.

La campagne de votation est lancée

L'heure était à l'enthousiasme quand la coalition de l'initiative pour des multinationales responsables a tenu son assemblée générale, le 10 avril 2017, et en a profité pour lancer la campagne de votation. Pour assurer le succès d'une initiative, il est indispensable de passer à l'action

Dans la campagne de votation qui s'annonce, l'engagement de nos groupes régionaux sera essentiel.

longtemps avant l'échéance de la votation. La phase qui précède le vote est certes déterminante, au vu notamment de la vaste couverture médiatique qui l'accompagne, mais il est essentiel de préparer le terrain.

Nous devons faire résonner notre message dans toutes les régions, expliquer pourquoi il est nécessaire aujourd'hui que les entreprises soient contraintes d'assumer leurs responsabilités, et alimenter les débats. Des personnalités se sont engagées à nous soutenir, tout comme des entreprises qui approuvent l'initiative et attestent ainsi

qu'elle n'est pas néfaste pour l'économie. À l'instar du fabricant de cosmétiques naturelles Weleda, une entreprise qui emploie 2000 personnes et qui s'est récemment engagée en faveur de l'initiative. Nous ne savons pas encore si la population sera déjà invitée à se prononcer sur l'initiative fin 2018. Mais quelle que soit la date de la votation, et avec votre soutien, nous serons prêts !

URS RYBI, URSINA MAYOR, ANDREAS MISSBACH

La force de l'action régionale

Il y a déjà huit mois, les 120 000 signatures en faveur de l'initiative pour des multinationales responsables étaient déposées à Berne. Une grande réussite à laquelle nos membres et nos groupes régionaux ont énormément contribué.

La campagne de votation a déjà commencé, et la vaste coalition de plus de 80 organisations a créé un groupe de travail chargé de réfléchir

aux meilleures approches à adopter pour porter l'initiative dans les régions. L'objectif est d'impliquer toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'engager en leur permettant de mettre leurs compétences au service de l'initiative.

Pour mener à bien la campagne de votation, nous avons besoin de votre soutien.

Les actions prévues cette année

- ▶ Nous préparons une « **boîte à outils** » avec des présentations, des suggestions d'arguments pour préparer des courriers de lecteurs, des DVD pour organiser des projections, une brochure d'information, etc. Commandes : initiative@publiceye.ch
- ▶ La coalition met sur pied un **réseau de personnes de contact** disposées à promouvoir l'initiative dans leur région.
- ▶ Plusieurs organisations proposent régulièrement des **rencontres régionales** pour les bénévoles et les personnes intéressées. Plus d'infos : www.initiative-multinationales.ch
- ▶ De nombreux **événements autour de l'initiative** seront organisés dans toute la Suisse grâce au soutien de bénévoles.



Agir avec nous

Vous souhaitez soutenir l'initiative ? Rejoignez un groupe régional !

Nos groupes régionaux s'engagent bénévolement pour porter les valeurs de Public Eye dans leur région. Ils apportent une contribution importante à notre travail d'information et de sensibilisation et soutiennent nos campagnes en organisant des actions de rue percutantes, des stands d'information, des conférences ou des projections de films, notamment en lien avec l'initiative.

Actuellement, deux groupes régionaux s'engagent en Suisse romande, dans les régions de Lausanne et de Genève.

Pour en savoir plus, veuillez contacter Floriane Fischer au **021 620 03 03** ou à l'adresse regional@publiceye.ch ou rendez-vous sur www.publiceye.ch/groupes-regionaux

Rendez-vous à Thoune

En 2010, Public Eye avait lancé le débat sur la responsabilité des banques en matière de droits humains. Après des mois de silence, un groupe de grandes banques vient de publier une prise de position qui dénature complètement les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Elles devront répondre de leur vision déformée de la réalité lors d'une grande confrontation à Thoune, le 19 juin.

Il y a plus de dix ans, les géants de la finance UBS et Credit Suisse adoptaient leurs premières mesures pour se conformer aux exigences de Public Eye (qui s'appelait alors encore Déclaration de Berne) à l'égard des standards de financement des secteurs à haut risque – tels que l'extraction pétrolière et l'industrie minière. Les documents que nous avons alors pu nous procurer démontraient que les banques avaient bien fait leurs devoirs sur le plan des risques environnementaux, mais qu'elles semblaient très peu s'intéresser au sort des personnes victimes des activités qu'elles financent. Nous avons donc publié les détails des violations de droits humains perpétrées « grâce » aux financements de UBS et de Credit Suisse.

Notre objectif était alors d'attirer l'attention des banques sur les négociations menées de 2006 à 2011 autour des principes directeurs de l'ONU. Depuis le début du processus, Public Eye était en contact avec John Ruggie, l'auteur des principes directeurs. Consultés sur la dernière ébauche des principes, nous avons contribué à une avancée majeure en faisant simplement ajouter les

« Les principes directeurs de l'ONU ne sont pas un test psychanalytique où chacun peut y aller de sa propre interprétation. » John Ruggie

deux mots « ou services ». Deux mots grâce auxquels les banques se retrouvaient également concernées. Grâce à ce petit ajout, les entreprises ne devaient plus uniquement assumer la responsabilité de leurs activités liées à leurs produits, mais aussi à leurs services (financiers).

La bombe du « Groupe de Thoune »

En réaction à notre campagne et aux principes directeurs de l'ONU, UBS et Credit Suisse ont invité plusieurs banques à Thoune pour discuter de la thématique des droits humains. Sous le nom de « Groupe de Thoune »,

elles ont publié, en 2013, une prise de position qui nous paraissait plutôt satisfaisante. C'est pourquoi Public Eye et le réseau BankTrack, qu'elle a cofondé, ont décidé d'entamer une discussion avec le groupe. Et nous avons ainsi été invités à Thoune en 2014.

Depuis lors, les banques se sont réfugiées dans un mutisme total, du moins jusqu'en janvier 2017, lorsque le Groupe de Thoune a publié une deuxième prise de position qui, selon tous les spécialistes engagés dans la mise en œuvre ciblée des principes directeurs, a fait l'effet d'une bombe. John Ruggie a alors écrit à UBS, principal interlocuteur du Groupe de Thoune : « Les principes directeurs de l'ONU ne sont pas un test psychanalytique où chacun peut y aller de sa propre interprétation. » Outre UBS et Credit Suisse, la prise de position est également signée par les Banques Barclays, BBVA, BNP Paribas, Deutsche Bank, ING, J. P. Morgan, RBS, Standard Chartered et UniCredit.

Tentative d'argumentation

L'argument le plus problématique de cette nouvelle prise de position du Groupe de Thoune est le suivant : les banques pourraient certes être « directement liées » à des violations de droits humains, mais jamais elles ne pourraient être considérées comme pouvant « être à l'origine » de ces violations, ni « y contribuer ». Une argumentation qui peut surprendre, mais dont l'objectif est en fait évident : selon les principes directeurs de l'ONU, une entreprise n'est pas tenue de prévoir des mesures de réparation pour des violations de droits humains auxquelles elle est seulement « directement liée ».

Le 19 juin sera le moment de la confrontation à Thoune : Public Eye et des spécialistes des droits humains de renommée internationale, dont John Ruggie lui-même, rencontreront les multinationales de la haute finance. Qu'il pleuve ou qu'il vente, la journée s'annonce des plus chaudes. •



Quand la droite populiste s'essaie à la critique de la mondialisation

© Carlos Barria/Reuters

La critique des dérives de la mondialisation a longtemps été l'apanage de la société civile de gauche. Depuis l'élection de Donald Trump, la mondialisation est désormais critiquée à l'aile droite de l'échiquier politique – et pas seulement aux États-Unis. En Europe aussi, une large majorité de l'électorat de la droite populiste se sent menacée par la mondialisation. Assiste-t-on à l'avènement d'une alliance contre nature, où « les extrêmes se touchent » ?

Alors que la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en décembre 1999 à Seattle, se soldait par un échec, les manifestations de masse contre les dérives de la mondialisation défrayaient la chronique. Les médias du monde entier ouvraient enfin les yeux sur ce vaste mouvement de contestation, qui avait vu le jour au début des années 1980. Face aux politiques d'austérité que le Fonds monétaire international (FMI) tentait d'imposer pour résoudre la crise de la dette latino-américaine au détriment des classes les plus pauvres, une résistance mondiale s'était organisée. En 1997, les négociations secrètes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) autour d'un accord extrêmement favorable aux investisseurs rencontraient une forte opposition. Cette même année, des banques d'investissement et des fonds spéculatifs (*hedge funds*) agressifs provoquaient une forte dévaluation du bath thaïlandais, qui allait « contaminer » d'autres pays asiatiques, déclenchant, en Indonésie et en Corée du Sud,

la pire crise économique de leur histoire. Le mouvement de critique de la mondialisation avait alors revendiqué des mesures de contrôle des marchés financiers.

Face à l'arrogance des multinationales

Dans les années 1990, le cœur de ce mouvement battait en réaction au « consensus de Washington », un vaste programme de dérégulation et de libéralisation concocté par la Banque mondiale, le FMI et le Département du Trésor des États-Unis, à Washington, et par l'OMC, à Genève. Ce cocktail de mesures reposait sur trois dogmes : le libre-échange débridé, la libéralisation des marchés financiers et la privatisation des services publics.

Principales bénéficiaires de ce vaste programme, les multinationales en étaient également les principales instigatrices. C'est pourquoi la critique de la mondialisation portait aussi sur leur pouvoir économique croissant, leur influence sur les décisions politiques et leur impunité. Dans la définition qu'il en donne en 2000,

le directeur général d'ABB claironne sans complexe : « Je définirais la mondialisation comme la liberté pour mon groupe d'investir où il veut, quand il veut, pour produire ce qu'il veut, en s'approvisionnant et en vendant où il veut et avec le moins de contraintes possibles en matière de droit du travail et de régulations sociales. »

Isolationnisme ? Non, merci.

La critique de la société civile va bien au-delà du libre-échange. Et, sur ce point également, elle se distingue fondamentalement des intentions de Trump & C^{ie}, son objectif n'étant pas de promouvoir l'isolationnisme des pays riches ou de tenter de préserver les emplois dans l'industrie à travers un repli protectionniste, mais plutôt de dénoncer l'impossibilité pour les pays pauvres d'exploiter leur potentiel de développement dans des conditions de libre-échange dogmatique. Comme le montre l'histoire économique : jamais un pays densément peuplé n'est parvenu à se développer dans des conditions de libre-échange absolues, sans avoir recours à des mesures protectionnistes ou à d'autres formes de soutien étatique.

Le déclin de la prospérité des ouvriers blancs est un des principaux facteurs de l'élection de M. Trump. Les voix critiques de la société civile ont toujours souligné que les perdants de la mondialisation ne se trouvent pas tous dans les pays du Sud. Pourtant, contrairement aux détracteurs de droite qui prônent l'isolationnisme – par peur des étrangers, des réfugiés et des migrants –, le mouvement historique de critique de la mondialisation déplore avant tout les inégalités croissantes et la concentration des revenus et des richesses – dont les dérives du secteur financier sont la principale cause. Son approche a rapidement été axée sur la recherche de véritables solutions. En 2002, Public Eye fondait, avec des organisations partageant la même vision politique, le Réseau international pour la justice fiscale. Les conséquences dévastatrices

Manifestation lors de la Conférence ministérielle de l'OMC, en décembre 1999, à Seattle.



de l'évasion fiscale et de l'optimisation fiscale agressive sur les finances de l'État sont bien connues depuis la crise financière. Mais notre réseau a toujours insisté sur un autre aspect de l'impôt : son rôle d'instrument étatique de réduction des inégalités sociales. Par exemple, la répartition des revenus avant impôts et prestations sociales est aussi inéquitable en Finlande qu'aux États-Unis, mais, en Finlande, près de la moitié des inégalités initiales est corrigée par le système fiscal.

Or M. Trump veut justement réduire les impôts de manière drastique et démanteler les mesures de régulation du secteur bancaire mises en place au lendemain de la crise financière. Le seul accord international qu'il n'ait pas critiqué à ce jour est l'Accord sur le commerce des services (TISA), qui n'est autre qu'une version révisée de l'Accord général sur le commerce des services (GATS) de l'OMC dont les négociations sont bloquées depuis longtemps. Active dès le début contre ces mesures de dérégulation, Public Eye s'opposait déjà au GATS qui visait à libéraliser encore plus le secteur financier et à privatiser les services publics.

« Un autre monde est possible »

Les préoccupations de la société civile à l'égard du libre-échange débridé ont toujours eu une dimension écologique. Comment peut-on justifier le déboisement de la forêt tropicale brésilienne pour produire du soja qu'on expédiera à des milliers de kilomètres jusqu'à un élevage industriel pour nourrir des vaches à haut rendement dont le lait – souvent subventionné – sera ensuite vendu sous forme de poudre à un tarif défiant toute concurrence dans des pays en développement où les familles de petits exploitants se retrouvent exclues du marché ? Le commerce mondial tel que nous le connaissons aujourd'hui n'est possible qu'en occultant systématiquement ses coûts écologiques et sociaux. Si l'humanité veut empêcher la destruction de la planète, elle ne peut tout simplement plus se permettre d'agir avec une telle négligence. La protection de l'environnement et du climat fait partie intégrante de la lutte contre les dérives de la mondialisation.

Il ne s'agit pas de diaboliser la mondialisation, en particulier sur les questions d'ouverture des frontières pour les êtres humains, les idées et les influences culturelles. Ce que nous prônons est une autre forme de mondialisation, comme le réclamait dès 2002 le Forum social mondial avec son slogan : « Un autre monde est possible ». Au dogme de Margaret Thatcher « Il n'y a pas d'alternative », nous répondons : « Il y a des milliers d'alternatives. » À l'ère de la post-vérité et des « faits alternatifs », cette approche et l'action politique correspondante sont plus importantes que jamais. ■

ANDREAS MISSBACH



Le double jeu de la Suisse

La « cohérence politique » est actuellement sur toutes les lèvres. Pourtant, la Suisse se pose en chantre de la paix, tout en finançant l'armement nucléaire, et s'engage pour les droits humains, tout en tolérant le travail forcé. Une étude de la Plateforme droits humains des ONG met en évidence les incohérences de la politique extérieure suisse sur la question des droits humains, et propose des mesures pour y remédier.

« Le profil de la Suisse dépend de la crédibilité de son engagement, qui dépend elle-même de la cohérence de sa politique. La Suisse veille à ce que les questions relatives aux droits de l'homme soient prises en compte dans la planification et la mise en œuvre de sa politique extérieure dans son intégralité. » Voilà ce qu'affirme le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) dans sa « Stratégie droits de l'homme 2016–2019 ». Tout cela est bien beau, mais que signifie vraiment la cohérence en politique ?

Dans sa dernière étude, le groupe de travail Politique extérieure de la Plateforme droits humains, cofondée par Public Eye et composée de plus de 80 ONG, tente de répondre à cette question*. Selon les résultats de cette étude, une politique extérieure cohérente en matière de droits humains suppose « que tous les domaines politiques et unités administratives assument activement leur part de responsabilité dans le respect et la promotion des droits humains universels ». Pourtant, comme le

relèvent les résultats de l'étude, une telle cohérence dans la politique extérieure suisse n'existe que sur le papier, dans les déclarations d'intention. Le groupe de travail fait la lumière sur ces incohérences en s'appuyant sur 13 exemples concrets. Revenons rapidement sur trois cas particulièrement révélateurs.

Accord Suisse-Chine : 1000 pages, aucune mention des droits humains

Dans sa contribution, Thomas Braunschweig, de Public Eye, démontre comment l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine ignore la question des droits humains. Il s'appuie pour ce faire sur un chiffre : zéro. C'est le nombre de fois qu'il est fait mention des droits humains dans les 1000 pages de l'accord. La Suisse se cache derrière l'argument selon lequel le libre-échange renforcerait automatiquement le respect des droits humains. On cherche toutefois en vain la preuve de cet argument – et ce dans un accord avec un pays qui « n'a pas ratifié les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui garantissent la liberté d'association et le droit de négociation, et qui est connu pour ses violations récurrentes du droit du travail », comme l'écrit Thomas Braunschweig. Et on a beau chercher, impossible

* Le rapport « Droits humains et politique extérieure de la Suisse – Où est la cohérence ? » est disponible dans son intégralité, avec les revendications du groupe de travail sur notre site www.publiceye.ch/politique-etrangere

de trouver dans l'accord la moindre mention des normes fondamentales de l'OIT.

À ce sujet, la conclusion de l'avis juridique d'un professeur de l'Université de Zurich se passe de commentaires : « Il est contradictoire de reconnaître la dimension des droits humains dans les relations de libre-échange, tout en accordant des privilèges commerciaux pour des produits fabriqués dans des conditions de travail forcé. »

Des armes livrées à des pays en guerre

Dans le domaine de l'armement, Patrick Walder, d'Amnesty International, s'intéresse aux « conflits récurrents d'intérêts divergents ». Ainsi, lors de la rédaction du Traité sur le commerce des armes, entré en vigueur à la fin de 2014, la Suisse s'est engagée « en faveur de la conclusion d'un traité le plus fort et le plus efficace possible », comme l'a déclaré le Secrétariat d'État à l'économie après les négociations. Et la Suisse abrite toujours, à Genève, le siège du secrétariat du Traité sur le commerce des armes.

Mais quelles mesures politiques ont été prises par la suite ? Les contrôles des exportations de matériel de guerre ont été assouplis à deux reprises. En mars 2014, c'est tout d'abord le Parlement qui affaiblissait les contrôles sur les exportations : une autorisation pouvait dès lors être accordée pour les transactions internationales – théoriquement interdites – avec des pays dans lesquels « les droits humains sont systématiquement et gravement bafoués » à condition que « le risque [soit] faible que le matériel de guerre à exporter soit utilisé pour commettre des violations graves des droits de l'homme ». Puis, en avril 2016, le Conseil fédéral abrogeait également le moratoire sur l'exportation d'armes vers le Moyen-Orient et revoyait son interprétation de l'ordonnance sur le matériel de guerre : l'interdiction de livrer des armes à des pays impliqués dans un conflit armé s'appliquait désormais uniquement lorsque que « le conflit armé se déroulait dans le pays de destination lui-même ».

Or, le rôle douteux de la Suisse ne se limite pas au matériel de guerre conventionnel. Une lacune de la loi fédérale sur le matériel de guerre permet encore, à ce jour, aux banques suisses d'investir dans des entreprises qui fabriquent des armes nucléaires ou autres équipements de guerre illégaux. Le gouvernement a rejeté une intervention parlementaire qui demandait que cette lacune soit comblée. Selon Patrick Walder : « Le Conseil fédéral permet (...) des investissements suisses dans les armes nucléaires, alors qu'il s'engage sur la scène internationale pour l'interdiction de l'arsenal nucléaire. »

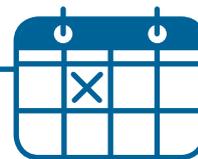
Honduras : les intérêts économiques avant tout

Anna Leissing, de Swisspeace, s'est, quant à elle, concentrée sur le rôle de la Suisse au Honduras. D'une part, la Direction du développement et de la coopération (DDC)

s'engage à travers divers programmes en faveur de l'amélioration de la situation des droits humains dans le pays et, d'autre part, la Suisse se laisse guider par ses intérêts économiques. Le nord du pays est déchiré depuis plusieurs décennies par un violent conflit territorial entre les familles paysannes locales et l'industrie de l'huile de palme. Comme l'écrit Anna Leissing : « La Banque mondiale, qui compte notamment un directeur exécutif suisse, a néanmoins investi dans l'une des entreprises qui produisent de l'huile de palme dans la région et sont accusées d'accaparement de terres et de violation des droits humains ». Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) ayant défendu ces investissements, l'auteure conclut : « Le droit de participer et de prendre part aux décisions, les négociations démocratiques autour des différents intérêts et la protection des droits humains et de l'État de droit (...) semblent être de second plan pour les responsables de la politique commerciale extérieure de la Suisse au Honduras. »

Au final, le rapport souligne que, si l'on peut certes constater que le gouvernement et l'administration ont conscience de l'importance de la cohérence politique, de véritables avancées sur les plans institutionnel et politique ne sont pas vraiment perceptibles. Selon l'étude, il faudrait que l'ensemble du Conseil fédéral adopte une stratégie responsable et globale « qui permette enfin de prendre une orientation plus cohérente sur la question des droits humains et dans la politique extérieure de la Suisse ». •

TIMO KOLLBRUNNER



Quatrième réunion annuelle de la Plateforme droits humains

Le **lundi 19 juin**, la Plateforme droits humains des ONG se retrouvera à Berne pour sa quatrième réunion annuelle, lors de laquelle Thomas Braunschweig, spécialiste de Public Eye en politique commerciale, présentera le document sur l'incohérence de la politique extérieure de la Suisse. Des spécialistes en discuteront ensuite, puis des débats autour d'études de cas auront lieu en groupes de travail dans l'après-midi. L'événement, qui **débutera à 9h30** dans le bâtiment UniS de l'Université de Berne, est ouvert au public.

Plus d'informations et inscriptions sur :
www.publiceye.ch/evenements

Campagne

Gagnez les chaussures de vos rêves!

THE
SHOE
CREATOR

www.shoecreator.ch

Grâce à notre « créateur de chaussures », vous avez la possibilité de concevoir les chaussures de vos rêves fabriquées dans des conditions de production idéales. **Participez à notre campagne sur www.shoecreator.ch**

Vous pouvez aussi nous suivre sur la trace de vos chaussures en lisant notre **reportage en ligne** www.chaussures.publiceye.ch ou en commandant le numéro spécial « Pompes funestes ».

Campagne soutenue par la Fédération genevoise de coopération (FGC) et la Fédération vaudoise de coopération (Fedevaco).



Depuis près de cinquante ans, l'ONG Public Eye (anciennement Déclaration de Berne) porte un regard critique sur l'impact de la Suisse et de ses entreprises sur les pays pauvres. Par un travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, Public Eye demande davantage d'équité et le respect des droits humains partout dans le monde. Forte du soutien de ses quelque 25 000 membres, Public Eye agit ici, en Suisse, pour un monde plus juste.

Public Eye, avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne, tél. +41 (0)21 620 03 03, fax +41 (0)21 620 03 00, contact@publiceye.ch

Compte postal 10-10813-5

www.publiceye.ch  @PublicEyeSuisse  @PublicEyeSuisse

Agir ici pour
un monde
plus juste

Public Eye

 Déclaration de Berne

Agir ici pour
un monde
plus juste

Public Eye

 Déclaration de Berne

B

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale risposta

Envoi commercial-réponse

Public Eye

Avenue Charles-Dickens 4
1006 Lausanne

Agir ici pour
un monde
plus juste

Public Eye

 Déclaration de Berne

B

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale risposta

Envoi commercial-réponse

Public Eye

Avenue Charles-Dickens 4
1006 Lausanne

Je désire m'engager pour des multinationales responsables dans ma région.

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Rue, n°

Code postal / Lieu

E-mail

Tél.

Je souhaite soutenir l'initiative et

- je rejoins le groupe régional vaudois de Public Eye
- je rejoins le groupe régional genevois de Public Eye
- je souhaite m'engager davantage dans ma région, merci de me contacter.

Je ne suis pas encore membre et j'adhère à Public Eye.

Cotisation dès 60 fr. par an (avec abonnement à *Public Eye – Le magazine*).

Je désire en savoir plus sur l'action de Public Eye.

Merci de me faire parvenir trois numéros gratuits de *Public Eye – Le magazine*.



Carte de commande et d'adhésion

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Rue, n°

Code postal / Lieu

E-mail

Tél.

Je commande

- _____ ex. du numéro spécial *Pompes funestes. Sur les traces de vos chaussures*, N° 5, avril 2017 (gratuit).
- _____ ex. du flyer « Prendre le contre-pied de la mode éphémère. Conseils pour entretenir ses chaussures et les porter plus longtemps » (gratuit).
- _____ ex. du guide de poche *Comment s'orienter dans la jungle des labels* (gratuit).

Je désire devenir membre de Public Eye.

Cotisation dès 60 fr. par an (avec abonnement à *Public Eye – Le magazine*).

Je désire en savoir plus sur l'action de Public Eye.

Merci de me faire parvenir trois numéros gratuits de *Public Eye – Le magazine*.

